



# FÉDÉRATION C.F.T.C.

## Chimie Mines Textile Energie

Secteur Mines

### Compte rendu de la réunion Ministère sur ASS le 29 mai 2019

Le 29 mai, s'est tenue, à la demande des Fédérations, au vu des réalisations budgétaires ASS du 1<sup>er</sup> trimestre, une entrevue au Ministère de la Santé. La délégation a été reçue par M. LECOIN, Directeur de cabinet de Mme BUZYN (remplaçant de M. ABERT) et de Mme LABOT.

La délégation CFTC était représentée par R. MARGHERITA.

#### Rappel des faits :

Fin 2018, intervention au CA concernant le budget ASS avec les militants des régions minières.

- 14 décembre, entrevue au Ministère (voir CR). Engagement des Tutelles.
  - o Tout mettre en œuvre pour assurer les paiements ASS avec prise sur budget 2.2b Maladie.
  - o Clause de revoyure en septembre.
  - o Mesurer les mesures ASS validées par les Tutelles en 2018.
  - o Mise en place de réflexion au sein de l'Agence pour pérenniser l'ASS dans l'enveloppe de la COG, si une rallonge budgétaire devait être trouvée, on verrait dans le PFLSS. Rectificatif en fin d'année 2019.
  - o Côté ANGDM, début d'année mise en place de groupe de travail sur l'ASS. Il fait apparaître que pour 2019, il manquerait entre 1,2 M€ et 2 M€ pour assurer l'ASS à nos ayants droit, comme défini par le règlement national.
  - o L'Agence proposera des baisses en ASS au CA de juin.
- L'interfédérale, à l'unanimité, a décidé de ne pas siéger à la commission ASS du mois de mai, tant qu'elle ne sera pas reçue par les Tutelles ; d'où l'invitation à la réunion au Ministère du 29 mai et la modification des commissions et du CA de l'Agence.
- L'interfédérale a rappelé :
  - o L'importance de l'ASS pour la population très particulière des Mineurs, moyenne d'âge élevée dans le cadre du maintien à domicile qui est une volonté affichée du gouvernement.
  - o Dans la COG précédente, le budget non consommé était de 15 M€ (documents ANGDM).
  - o Les besoins pour réaliser équitablement les demandes ASS se situent à 1,2 M€.
  - o La profession est en circuit fermé et que les besoins diminueront au fur et à mesure des années.
  - o Jusqu'à aujourd'hui, tous les gouvernements en place (droite et gauche) ont montré beaucoup de respect pour la profession.

- La double peine subie sur le budget 2018 nous a conduits à ce déficit.
- Toutes les mesures ASS ont été validées à l'unanimité par l'ensemble du CA, y compris les Ministères budget et ASS.

A ce jour, deux questions se posent à l'interfédérale :

- Ne discuter que du cadrage budgétaire.
- Volonté de répondre à des prestations nécessaires et de réfléchir dans le futur du règlement national (rallonge budgétaire).

Le Directeur de cabinet rappelle que :

- La clause de revoyure était prévue en septembre.
- La COG signée par les partenaires sociaux doit être respectée (baisse de budget).
- La Direction propose des modifications ASS courant juin.
- A ce jour, aucune proposition des Fédérations.
- Des échanges doivent être repris avec l'ANGDM sur le sujet.
- A ce stade, pas de rallonge budgétaire, mais le respect strict de la COG.
- Malgré les propositions de la Direction, l'équilibre ne sera pas trouvé en 2019, mais plutôt en 2020.
- En fonction de l'effort consenti, une mesure d'anticipation budgétaire pourra être réalisée. A suivre.

Un échange très vif et vigoureux s'est engagé sur le sujet. L'interfédérale, à l'unanimité, a fait la proposition suivante :

- Paiement de l'ensemble des prestations à l'ensemble des ayants droit en 2019 (équité de traitements des mineurs), ce qui passe pour une rallonge budgétaire et réflexion sur le règlement intérieur ASS pour 2020 dans le cadre du budget validé par la CAN.

A ce jour, notre proposition a été rejetée.

L'interfédérale a décidé :

- Réunion Groupe de Travail le 6 juin. Faire la proposition de communiquer au Ministère.
- Réunion interfédérale le 11 juin à 10 h à la CFDT pour définir les suites à donner.
- Le 13/06 14 heures CNASS.
- Le 27 juin à 14 heures CA.

Comme vous pouvez le constater, les Ministères ne veulent pas répondre à nos demandes, qui sont justifiées. Lors de notre bureau du 4 juin, il faudra se positionner sur les suites à donner.

Pour la délégation CFTC  
Raphaël MARGHERITA